



Oneg Chabat

n°68

« *le Délice du
Chabat* »

Chabat – par Rav Tsvi Neker (Emouna Chéléma)

« Et D'IEU bénit le septième jour, Il le sanctifia, car en ce jour il acheva tout son travail que D'IEU avait créé de faire ». Tout le monde connaît bien ce verset de la Tora, cité dans Béréchit 2-3, dit à la fin de la création. Rachi commente : Il le bénit – par la manne qui tombait le vendredi une mesure pour le Chabat. Il le sanctifia – puisqu'en ce jour de Chabat il ne tomba pas de manne. Ce verset est dit sur le futur ! Les commentateurs s'interrogent de savoir pourquoi ce verset qui parle du futur, ce qu'il se passera plus de deux mille ans après la création c'est-à-dire lorsque les Béné Israël seront libérés de l'Egypte, ici en clôturant la création du monde ? Le Or Hah'aïm soulève une autre question : au moment où Moché parlera de la manne aux Béné Israel il leur dira de récolter le vendredi double part pour le Chabat, pourquoi il ne leur dit pas que la manne ne tombera pas le jour de Chabat ? Il répond que Moché n'a pas reçu l'ordre de D'IEU de leur dire que la manne ne tombera pas Chabat. Effectivement, D'IEU voulait que les Béné Israël découvrent par leur propre moyen et par leur sens et leur réflexion intellectuelle que Chabat est d'une haute dimension. Si Moché leur avait dit : le jour de Chabat la manne ne tombera pas ou qu'ils n'avaient pas le droit d'aller la cueillir durant le Chabat ceci aurait pu imprimer un sentiment de joug du Chabat, comme si le Chabat leur était imposé et aurait pu créer un sentiment de souci de savoir comment va-t-on manger Chabat si on ne récolte pas la manne. En cela que rien ne leur est dévoilé auparavant ils découvriront par eux-mêmes que Chabat est un jour qui nous est offert par D'IEU en lequel on ne s'occupe pas des affaires matérielles, et donc on peut s'y consacrer à des affaires spirituelles ! Ceci est dit à la fin de la création du monde afin qu'ils découvrent que Chabat n'est pas un poids mais un cadeau qui nous est offert par D'IEU ! (nb : depuis le début de la Tora, à peine l'homme créé il doit comprendre que Chabat n'est pas une angoisse, un jour où tout est interdit mais un jour d'un niveau supérieur puisqu'en marge de la matière. L'ordonnance du Chabat est son sens est annoncé à l'homme plus de deux mille ans avant qu'il n'en soit concerné, afin de lui laisser le temps d'intégrer la chance de faire Chabat et la dimension qui en découle. D'IEU ne veut pas qu'on se sente obligé de faire Chabat, même si bien évidemment le Chabat s'impose, mais il faut faire ce qui s'impose tout en comprenant que c'est un cadeau...)

Zémirot Chabat – d'après Rabi Eliahou Lopian zal (Lévy Eliahou-Chévivz Or)

Les Sages ont beaucoup insisté sur l'importance de chanter des chants accompagnant les repas de Chabat. Ces chants sont appelés les "zémirot". Dans certains livres on trouve un passage qui commence par les mots "azamer bichvah'in etc." – je chanterais les louanges. Si on traduit communément le mot zimra par chant, on peut y voir également le sens de zémira qui veut dire élagage. C'est-à-dire par le biais des chants que nous chantons Chabat nous éloignons les mauvais esprits et élaguons les anges destructeurs. C'est ainsi que les Maîtres expliquent l'appellation "pésouké dézimra" dites pour les psaumes de la prière quotidienne du matin allant de barouh' chéamar jusqu'au yotser. Ces versets ont pour but de chasser les esprits néfastes !

(nb : si la traduction de zémirot et pésouké dézimra proposée ici par le Maître est nouvelle, de chant on passe à éradiquer, il y a quelque chose d'extraordinaire, ces versets de la prière du matin et ces chants de Chabat opèrent et agissent sur les mauvais esprits, non ce n'est pas par effet magique ou sorcier, mais lorsqu'on se concentre sur ces textes et qu'on comprend leur sens et qu'on s'inscrit dans leur message alors cela agit sur les destructeurs, anges ou humains, et de tout type soient-ils)

Le Tramway de l'aéroport à Yérouchalaïm

Question présentée au Gaon Rav Yitshak Zilberstein chalita (Kikar Hashabat)

Au mois de septembre dernier la ligne reliant l'aéroport jusqu'à Yérouchalaïm a été ouverte, le voyage est gratuit durant trois mois. Malheureusement les travaux ont été effectués en ne respectant pas le Chabat. Je voudrais savoir si durant la période de gratuité on a le droit de voyager dans ce moyen de transport, et de même si lorsque le voyage sera payant on aura le droit de voyager par ce train ?

Réponse du Rav : d'après la stricte halah'a on peut trouver des raisonnements autorisant de voyager ainsi..., il est effectivement difficile de dire combien la transgression du Chabat lors des travaux a été utile et combien cela a été efficace pour activer les travaux, et, peut-être, cette transgression du Chabat est la raison qui a entraîné de nombreux retards et endommagements lors des travaux ! Lorsque le Machiah' viendra il fera démolir sans aucun doute ces rails construites sur le compte de la transgression du Chabat, à contrario de ceux qui pensent que c'est un signe d'activation de la venue du Machiah'. Comment peut-on imaginer que nous allons nous rendre au Bet Hamikdash notre Sanctuaire par un moyen de locomotion qui a subi la transgression du Chabat ?! Toute personne animée de crainte du Ciel s'efforcera d'éviter d'emprunter ce moyen de transport...

(nb : c'était juste pour montrer encore une fois la gravité de la transgression du Chabat...)

Y-a-t-il plus grand mérite que de diffuser la Tora ?!
Bénéficiez de cette grande mitsva
Envoyez un don de 20 euro à
CEJ Oneg Chabat 31 avenue henri barbusse 06100 Nice

Oneg Chabat dédié à la réfoua chéléma – bonne santé de
Elinoâ-Simh'a
Parmi tous les malades d'Israël

Horaires Chabat Kodech – Nice
5779/2018
Vendredi 26 octobre-17 h'echvan
Entrée de Chabat 18h10
Coucher du soleil 18h30
***pour les séfaradim il s'impose de**
réciter la bénédiction de l'allumage
AVANT d'allumer les nérotés !*
Samedi 27 octobre-18 h'echvan
Réciter chémâ avant 10h05
Sortie de Chabat 19h12
Rabénou Tam 19h31